

Informations pour la rentrée 2023-2024 : Primaire

Chers Parents,

Nous espérons que vous allez bien ! Nous avons hâte de vivre une nouvelle année tous ensemble.

Cette année la rentrée des classes aura lieu le **lundi 28 août entre 8h15 et 8h30**. Le premier jour, les repas chauds seront déjà servis. Si votre enfant est inscrit au pique-nique, n'oubliez pas de lui donner une boîte à tartines. Les listes des classes seront affichées dans la cour pour vous aider à trouver la classe de votre enfant. Nous vous demandons de donner aux enfants des collations saines (fruits, légumes ou fruits secs), le vendredi un biscuit de préférence « maison » est autorisé. Pas d'emballages, ni de sodas mais bien une gourde remplie d'eau.

Vous recevrez le premier jour toutes les informations concernant l'année scolaire : tarifs, éphémérides, parascolaires Pour rappel, les factures sont établies trimestriellement. La 1^{ère} facture arrivera vers le mois d'octobre. Le matériel de chaque enfant doit être marqué de son nom (cartable, sac de gymnastique et vêtements de gymnastique).

Pour les P1/P2 : le vendredi 25 août entre 14h00 et 15h00 aura lieu une pré-rentrée. Il s'agit d'un moment de rencontre durant lequel vous et votre enfant pourrez visiter la classe, rencontrer l'institutrice et poser les diverses questions organisationnelles ou autres. Il n'y a pas de liste de fournitures scolaires pour les P1/P2 car le matériel est entièrement fourni par l'école. Pour les autres classes, vous trouverez les listes dans l'onglet documents.

La garderie du matin est organisée le matin de 7h30 à 8h00. L'étude à lieu de 15h45 à 16h45 et la garderie de 16h45 à 18h00, (ceci pour le même forfait). Dès 8h00, il y aura un accueil dans la cour, les élèves peuvent entrer dans le bâtiment à partir de 8h20 et monter dans les classes respectives. A partir de 8h00 et **uniquement le 1^{er} jour**, un parent par élève **de P1 et de P2** peut accompagner les enfants jusqu'en classes. Nous vous demandons des respecter les horaires et de quitter l'école à 8h30. Les P3, P4, P5 et P6 se rendent seuls en classe.

Les listes de fournitures scolaires, les éphémérides et les congés scolaires seront disponibles sur le site de l'école dans l'onglet documents.

Documents obligatoires à scanner et envoyer par mail au plus vite pour les nouveaux élèves

- **Pour tous** : une copie complète du dernier bulletin avec mention du passage de classe ou de maintien ou une attestation de l'école concernant le passage de classe.
- **Pour les P4 et P6 et les enfants qui font une année complémentaire en P3.P4.P5.P6** : le document officiel de changement d'école à se procurer dans l'école de départ doit être daté du 07-07-23.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez en nous confiant vos enfants et vous souhaitons d'excellentes vacances.

Bien à vous, Nahide Molana, Directrice